



DECISION

N°2005-06-01

Objet : Prolongation du contrat d'assistance à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal.

Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de procéder à la passation des marchés publics dans la limite de 150 000 € H.T. »;

Vu le code des marchés publics et notamment son article 32,

Considérant la nécessité, compte tenu de la structuration de la communauté de communes du Grand Parc, de prolonger d'un an les prestations d'assistance à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal,

Décide

Art. 1er - Le bureau décide d'autoriser le Président à signer avec la société G.T.C. (Guy Taïeb Conseil), l'avenant n°1 de prolongation jusqu'au 30 septembre 2005 du contrat relatif à la mission d'assistance à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal,

Art. 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 3 - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Versailles, le 14 JUIN 2005

PRÉF. 70
18.06.05

Le Président,


Etienne PINTE

Député-Maire de Versailles

- Bièvres
- Buc
- Fontenay-le-Fleury
- Jouy-en-Josas
- Les Loges-en-Josas
- Rocquencourt
- Saint-Cyr-l'Ecole
- Toussus-le-Noble
- Versailles
- Viroflay



**Avenant n°1 au contrat relatif à la mission d'assistance à l'élaboration
d'un programme local de l'habitat sur le territoire du Grand Parc**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Communauté de communes du Grand Parc, représentée par son vice-président, Monsieur Jean-François PEUMERY, autorisé par décision du bureau du Grand Parc le 09 mars 2005,

D'une part, et :

la société G.T.C. (GUY TAIEB CONSEIL), représentée par son Président, Monsieur Guy TAIEB, inscrite au registre du commerce sous le numéro B 381 695 535 000 17, faisant éléction de domicile, 20 boulevard de Sébastopol à Paris (75 004).

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Le contrat relatif à la mission d'assistance à l'élaboration d'un programme local de l'habitat sur le territoire du Grand Parc dont l'échéance était initialement fixée au 15 mars 2005 est prolongée jusqu'au 30 septembre 2005.

Fait à Versailles, le 11 mars 2005.

Le Vice président
de la communauté de communes
du Grand Parc

Jean-François PEUMERY

Le Gérant de la société
G.T.C. (GUY TAIEB CONSEIL)

Guy TAIEB